RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Vikta SignID: 5dcaaddb-b897-488b-938d-c27990223bfb

23 VENTOSE
Société civile immobilière au capital de 1.600 euros
Siège social : 2 chemin des Mésanges – 69250 Poleymieux-au-Mont-d'Or
900 901 430 RCS Lyon

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre octobre, à 10 heures, au siège social.

Les associés de la Société 23VENTOSE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sis 2 chemin des Mésanges à Poleymieux-au-Mont-d'Or (69250), sur convocation de la gérance.

La feuille de présence établie préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale est signée par chaque associé présent ou représenté avant leur entrée en séance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Benoît SPECK, propriétaire de…….. 80 parts sociales
- Madame Judith POIGET, propriétaire de …… 16 parts sociales
- Société SCI CAVE FELEM, propriétaire de …… 16 parts sociales
 Représentée par Monsieur Nicolas MARCHAND, Gérant,
- Société SCI HAKUNA MATATA, propriétaire de …… 16 parts sociales
 Représentée par Monsieur Thierry PONTET, Gérant,
- Société SCI VALTROIS, propriétaire de …….. 16 parts sociales
 Représentée par Monsieur Vincent AMOUROUX, Gérant,
- Monsieur Christophe BOURINET, propriétaire de ……. 8 parts sociales
- Monsieur Julien MISSLIN, propriétaire de …….. 8 parts sociales

TOTAL : …… 160 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît SPECK, en sa qualité de gérant de la Société.

Monsieur Thierry PONTET, représentant de la SCI HAKUNA MATATA et Monsieur Vincent AMOUROUX sont nommés comme Scrutateurs.

Madame Judith POIGET est nommée comme Secrétaire.

En conséquence, le président de séance constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions, le quorum légal et statutaire étant atteint par les associés présents ou représentés.

Le président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,

Vikta SignID: 5dcaaddb-b897-488b-938d-c27990223bfb

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social et modification corrélative des statuts,
- Agrément de cession de l'intégralité des parts sociales détenues par la société SCI CAVE FELEM à la société SCI TAMAKO, et agrément de cette dernière en qualité de nouvelle associée,
- Modifications statutaires corrélative à la cession de parts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 2 chemin des Mésanges – 69250 Poleymieux-au-Mont-d'Or au 111 route de Limonest – 69380 Lissieu, à compter de ce jour, et décide en conséquence de modifier l'article 4 « Siège » des statuts, comme suit :

« ARTICLE 4. SIEGE

Le siège social est fixé à : LISSIEU (69380), 111 route de Limonest. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de la société SCI CAVE FELEM, de céder à titre onéreux, seize (16) parts sociales numérotées 81 à 97 lui appartenant en pleine propriété dans la Société à la société 23 VENTOSE, et conformément à l'article 11 des statuts, déclare agréer expressément ladite cession qui sera réalisée à compter du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société, et déclare agréé la société SCI CAVE FELEM en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède et sous réserve de la réalisation de la cession susmentionnée, décide de modifier les articles 6 « APPORTS » et 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts de la manière suivante :

Article 6- APPORTS

Il est ajouté à cet article les paragraphes suivants :

Vikta SignID: 5dcaaddb-b897-488b-938d-c27990223bfb

« Par acte sous seing privés en date du 30 septembre 2025, la société SCI CAVE FELEM a cédé l'intégralité des parts sociales lui appartenant dans la Société, à la société SCI TAMAKO, soit 16 parts sociales ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 7 – CAPITAL – PARTS SOCIALES

Le paragraphe 4 est remplacé par le suivant :

« SCI TAMAKO à concurrence de 16 parts, portant les numéros 81 à 97, en rémunération de son apport en numéraire. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, les Scrutateurs, la Secrétaire et les associés.

Le Président de séance
Monsieur Benoît SPECK

V Benoît Speck

Les Scrutateurs

Pour la SCI HAKUNA MATATA
Monsieur Thierry PONTET

V Thierry Pontet

Pour la SCI VALTROIS
Monsieur Vincent AMOUROUX

V Vincent Amouroux

La Secrétaire
Madame Judith POIGET

[redacted]

Vikta SignID: 5dcaaddb-b897-488b-938d-c27990223bfb

Les associés

Monsieur Benoît SPECK



Madame Judith POIGET

[redacted]

Pour la SCI CAVE FELEM
Monsieur Nicolas MARCHAND



Pour la SCI HAKUNA MATATA
Monsieur Thierry PONTET

[redacted]

Pour la SCI VALTROIS
Monsieur Vincent AMOUROUX



Monsieur Christophe BOURINET



Monsieur Julien MISSLIN

